



CHAMBRE DES COMPTES
DE LA COUR SUPRÊME DU CAMEROUN

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

AUDIT DE LA CAMEROON TELECOMMUNICATIONS (CAMTEL)

Exercices :
2015 et suivants



**Synthèse
du rapport**

Juin 2024

La Chambre des comptes a audité la gestion de la société Cameroon Telecommunications (la Camtel) pour les exercices 2015 et suivants. Créée le 8 septembre 1998 puis réorganisée par décret n°2019/263 du 28 mai 2019, la Camtel est une entreprise publique au capital de 67 904 430 000 FCFA, entièrement détenu par l'État du Cameroun. Son siège social est à Yaoundé.

Elle a pour mission de posséder, opérer et fournir des infrastructures et des services de télécommunications dans le cadre de trois conventions de concession du 12 mars 2020 pour le déploiement et l'exploitation des réseaux de transport et de télécommunications fixes et mobiles.

Entre 2015 et 2021, la société a vu son chiffre d'affaires s'accroître de 91,2 à 151 milliards, soit plus de 65,6%, après avoir fortement développé son activité dans l'internet, le fixe et le mobile. Elle employait 3630 personnes en 2021 réparties au siège (30%) et dans les 10 régions du Cameroun (70%). Son résultat net a plus que doublé, passant de 3 à 7,2 milliards FCFA. Elle a en particulier conduit le Programme National Broadband Network (NBN) et le Projet « la Camtel mobile » en vue de moderniser son réseau, doter les dix régions du Cameroun d'une infrastructure appropriée en termes de débit, de mobilité et de services offerts, et augmenter les infrastructures large bande. En 2020, les services fixes représentaient 58,9% des services facturés, les services mobiles 14,2% et les services de transports 26,8%.

Au-delà de ces réalisations, la Chambre des comptes relève un certain nombre de points de fragilité.

La qualité des comptes de la société est incertaine

Il existe des incertitudes sur la dette bancaire en l'absence de conventions d'emprunt. En particulier, la dette bancaire de l'entreprise, qui s'élevait à 412,1 milliards de FCFA au 31 décembre 2021, provient à hauteur de 90% de sa relation avec Exim Bank of China, qui ne fait pas l'objet d'enregistrements appropriés en comptabilité. Les échanges d'informations avec la Caisse autonome d'amortissement en ce qui concerne son remboursement apparaissent insuffisants.

La juridiction a par ailleurs noté des anomalies dans la gestion des immobilisations et dans les états de rapprochement bancaires et les opérations de caisse. Ces dernières ont connu des réajustements courant 2023, suite aux observations de la mission d'audit.

Faute de comptabilité analytique, le pilotage des activités souffre de l'absence de repères financiers

En second lieu, alors que la Camtel a mis en place un grand nombre d'activités nouvelles dans le cadre de sa stratégie de croissance, elle ne dispose pas d'une comptabilité analytique pourtant un instrument de pilotage fondamental qui lui permettrait de connaître avec précision la contribution à la valeur ajoutée et au résultat de chacune de ces activités.

La mise en place d'une comptabilité analytique devrait être une priorité de la direction générale.

La fourniture de matériel informatique et de télécommunications par Huawei a causé une perte d'autonomie de la Camtel, susceptible d'être préjudiciable à ses intérêts.

Si la Camtel a confié depuis 2011 à la société Huawei Technologies Co-limited la fourniture et la maintenance de ses systèmes d'informations, cette société chinoise se comporte comme si elle était le propriétaire des équipements alors même que le partenariat entre les deux parties ne repose sur aucune convention écrite.

Huawei exploite elle-même les équipements informatiques, en détient les codes et refuse de passer le relais aux ingénieurs de la Camtel. En effet, Huawei procède à des maintenances du

système très onéreuses sans possibilité de contrôle extérieur. Cette entreprise dispose de la latitude de prendre connaissance des informations stratégiques et confidentielles qui ne devraient être détenues que par la Camtel.

L'indépendance de la Camtel est sérieusement mise en cause par cette situation à laquelle la Chambre des comptes recommande de mettre un terme, en élaborant une convention entre les deux parties prévoyant notamment que l'exploitation de ses systèmes informatiques doit revenir exclusivement à la Camtel. Il en est de même de l'exécution du programme NBN II confiée à Huawei et qui ne fait l'objet d'aucune convention.

La pertinence des investissements réalisés dans les câbles sous-marins est remise en question

La Chambre des comptes relève que les trois (03) câbles sous-marins mis en service depuis 2015 (WACS-West African Submarine Cable ; NCSCS -Nigeria Cameroon Submarine Cable Systems ; SAIL -South Atlantic Inter Link point à point entre le Cameroun et le Brésil) n'étaient utilisés respectivement qu'à hauteur de 18,5%, 1,25% et 0,31%, selon les données de la direction technique de la Camtel de décembre 2021.

Ces faibles taux d'utilisation sont susceptibles de remettre en cause la pertinence d'énormes investissements, en l'absence de perspective sérieuse de croissance du trafic internet utilisant ces équipements. Alors que le coût du câble SAIL entre le Cameroun et le Brésil, quasiment inutilisé en 2021, s'est élevé à 99,66 milliards FCFA, la rentabilisation de cet équipement dont la durée de vie était estimée à 20 ans en 2021, semble très éloignée.

La montée en charge de la dette de la Camtel vis-à-vis de son personnel et de la CNPS témoigne d'une gestion insuffisamment rigoureuse des ressources humaines

La Chambre des comptes a relevé que des dispositions du statut du personnel ne sont pas conformes à la convention collective. En effet, certains employés n'ont pas signé de contrat de travail ou sont surclassés au recrutement au regard de leurs diplômes et d'autres ont bénéficié d'avancements et de reclassements en marge des dispositions statutaires. En outre, l'entreprise ne procède pas à l'authentification systématique des diplômes lors des recrutements.

La dette vis-à-vis du personnel est passée de 3,701 milliards FCFA en 2015 à 12,639 milliards FCFA en 2021, soit une augmentation de 241% alors que les effectifs n'ont augmenté que de 8% pendant la même période. Cette dette représentait 37,8% des charges de personnel de l'exercice 2021.

Quant à la dette due à la CNPS, elle s'élevait à 17,996 milliards FCFA au 31 décembre 2021. La juridiction rappelle que la CNPS a suspendu le paiement des prestations sociales aux employés de la Camtel entre 2015 et 2018, compte tenu des dettes accumulées. Les deux entreprises ont néanmoins trouvé un accord depuis juin 2022. Au 31 décembre 2024, les déclarations mensuelles étaient payées dans les délais et les arriérés ont fait l'objet de mesures moratoires permettant leur paiement par traites mensuelles. Des attestations d'émission des traites au bénéfice de la CNPS et les quittances de paiement des cotisations mensuelles de 2022 à 2024 ont été produites le 19 décembre 2024, la dernière échéance étant fixée d'après la convention au mois de mai 2028.

RECOMMANDATIONS

Recommandation n°1 : Mettre en place une comptabilité analytique pour connaître la contribution de chaque activité à la formation de la valeur ajoutée et du résultat, améliorer fortement le pilotage de l'entreprise, et afin de se conformer aux obligations de la convention de concession du 12 mars 2020.

Recommandation n°2 : Veiller d'une part à la réalisation totale du programme NBN, conformément au projet initial et d'autre part, à la levée de toutes les contraintes qui entravent son achèvement.

Recommandation n°3 : Signer une convention avec Huawei visant à sécuriser les relations contractuelles entre les deux parties et prévoyant expressément que l'exploitation des matériels informatiques est du ressort exclusif de la Camtel.

Recommandation n°4 : Mettre la gestion des ressources humaines au cœur des priorités, en résorbant rapidement la dette due au personnel et à la CNPS.

Recommandation n°5 : Exiger de la banque Exim-Bank of China et de la CAA tous les éléments contractuels (contrats de prêts signés, tableau d'amortissement des emprunts, calcul et paiement des intérêts courus) qui permettent un suivi de la dette de la Camtel vis-à-vis d'Exim-Bank.

Recommandation n°6 : Assainir la gestion des comptes bancaires afin d'assurer une information fiable sur lesdits comptes et une gestion plus rigoureuse et efficace des opérations qui y sont effectuées.